

Intervention 2 juin 2026 – États Généraux de la Santé - Mutualité Française

👉 Première priorité : renforcer le maintien à domicile comme norme.

Si les personnes expriment massivement le souhait de vieillir chez elles, ce n'est pas seulement une préférence, c'est ce qui est important pour elles.

Ce choix ne doit cependant pas devenir un privilège réservé à celles et ceux qui disposent de ressources financières suffisantes ou d'un entourage disponible.

Le maintien à domicile suppose des services accessibles, de qualité et durablement financés. Il nécessite également des professionnels formés, reconnus et en nombre suffisant, ainsi qu'une meilleure coordination entre le domicile, l'hôpital, les services médico-sociaux et les établissements d'hébergement.

Du point de vue de FAS, la perte d'autonomie n'est pas seulement une question d'âge ou de dépendance ; c'est avant tout une question de dignité, de choix de vie et d'égalité d'accès aux accompagnements.

Trop souvent aujourd'hui, l'entrée en établissement est subie faute d'alternative suffisante, c'est-à-dire d'absence de solutions adaptées au domicile. Cette situation doit évoluer.

Le programme ICOPE, qui vise à dépister précocement les fragilités et à préserver les capacités physiques et mentales des personnes âgées afin de maintenir leur indépendance le plus longtemps possible, constitue une avancée importante. Toutefois, son déploiement reste inégal selon les territoires et son efficacité dépend de l'existence d'un accompagnement concret derrière le repérage des besoins.

Notre enjeu collectif est donc de permettre à chaque personne de rester chez elle aussi longtemps que son état de santé le permet réellement, grâce à des services coordonnés, accessibles et adaptés à ses besoins.

👉 Deuxième priorité : développer l'information et l'accompagnement des citoyens et des familles.

C'est une question fondamentale : le droit à l'information.

Les dispositifs existent souvent, mais ils demeurent mal connus, complexes et difficiles d'accès. Pour beaucoup de citoyens, il est parfois presque impossible de s'y retrouver parmi les démarches, les aides et les interlocuteurs.

C'est pourquoi nous soutenons la création de guichets uniques territoriaux ainsi que le développement d'outils simples et accessibles permettant à chacun de connaître ses droits, les dispositifs dont il peut bénéficier et les démarches à accomplir.

Parce que nous ne sommes pas tous égaux face à l'accès à l'information, la personne la plus isolée doit pouvoir disposer des mêmes informations et des mêmes possibilités d'accompagnement que les autres. Nous devons poursuivre une logique d'« aller vers »

l'utilisateur, non seulement sur le plan géographique, mais aussi en tenant compte des capacités physiques, cognitives et numériques de chacune et chacun.

L'accès à l'information n'est pas un sujet secondaire : il constitue une condition essentielle de l'égalité d'accès aux droits et, plus largement, de l'effectivité de notre solidarité.

Troisième priorité : renforcer la prévention de la perte d'autonomie dès le plus jeune âge et auprès des familles (enfants-aidants)

Prévenir la perte d'autonomie commence bien avant le grand âge. Elle repose sur des actions menées tout au long de la vie : promotion de l'activité physique, alimentation équilibrée, préservation de la santé mentale, maintien du lien social, accès facilité aux soins, adaptation de l'habitat et éducation à la santé.

Cette démarche doit s'adresser à toutes les générations. Investir dans la prévention dès aujourd'hui permet de réduire les risques de dépendance demain, d'améliorer la qualité de vie et de favoriser le maintien de l'autonomie le plus longtemps possible.

Nous soulignons également l'importance du lien intergénérationnel comme levier essentiel de prévention et de cohésion sociale. Les échanges entre générations contribuent à lutter contre l'isolement, renforcent la solidarité au sein de la société et apportent aux seniors une stimulation cognitive et émotionnelle précieuse, susceptible de ralentir le déclin cognitif lié à l'âge.

Prévenir la perte d'autonomie, quelle qu'elle soit, c'est donc agir en amont, à chaque étape de la vie, afin de construire une société plus inclusive, plus solidaire et mieux préparée aux défis du vieillissement.

Quatrième priorité : reconnaître et soutenir les aidants.

Derrière chaque personne en perte d'autonomie se trouve toujours un proche aidant qui joue un rôle essentiel dans notre société. Par son engagement quotidien, il contribue à préserver la qualité de vie des personnes accompagnées et à soulager les dispositifs de solidarité.

Au moment où nous allons entamer le virage domiciliaire, nous demandons la mise en œuvre d'une véritable politique publique en faveur des aidants, fondée sur plusieurs priorités : le développement effectif du droit au répit, un accès à la formation, accompagnement psychologique, meilleure conciliation entre vie professionnelle et engagement d'aidant, ainsi qu'une prise en compte renforcée de leur situation dans l'ouverture de leurs droits sociaux et le calcul de leur retraite.

Cinquième priorité : briser le tabou de l'anticipation. Identifier les bons vecteurs pour instaurer une démarche d'anticipation sans stigmatiser

C'est probablement le sujet le plus difficile mais aussi le plus déterminant.

Anticiper ne signifie ni renoncer, ni se résigner. Anticiper, c'est au contraire préserver sa liberté de choix, pouvoir exprimer ses préférences et organiser son avenir tant qu'on en a pleinement la capacité.

Après l'accompagnement des 1000 premiers jours de la vie, il serait temps de considérer « les 1000 jours qui anticipent la vieillesse » : une période clé pour préserver l'autonomie, maintenir les liens sociaux, agir sur la prévention, l'adaptation du cadre de vie, la qualité de vie afin de favoriser un vieillissement en bonne santé.

Pour faire évoluer les pratiques, nous devons identifier et mobiliser les bons relais de confiance : médecins traitants, professionnels de santé, complémentaires santé, collectivités territoriales, associations, mais aussi employeurs et partenaires sociaux. Chacun peut contribuer à ouvrir le dialogue au bon moment et dans les bonnes conditions.

Il s'agit de donner à chacun les moyens d'anticiper, de choisir et d'agir, afin de rester acteur de son parcours de vie le plus longtemps possible.

L'anticipation doit devenir un réflexe de prévention et d'autonomie, non un marqueur labellisant de fragilité.